

**La *Charte* et la responsabilité du citoyen**  
*Mémoire présenté dans le cadre de la Révision de la Charte  
montréalaise des droits et responsabilités*

**Préparé par Patrick Kilfoil**

**9 décembre 2010**

## **Introduction**

Ce mémoire a pour but d'examiner la transformation du rôle du gouvernement et du citoyen entériné par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et d'y proposer un ajustement majeur afin d'améliorer à la fois sa logique globale et son utilisation dans la vie civique montréalaise. Nous procédons d'abord à l'exploration de la transformation du rôle du gouvernement pour ensuite nous pencher sur la signification de l'inclusion prônée par la *Charte*. Cet exercice nous conduit à notre proposition de préciser le rôle du citoyen dans cette nouvelle réalité montréalaise afin d'éviter trois dangers qui pourraient guetter la qualité de la citoyenneté montréalaise.

## **La *Charte* et le rôle du citoyen**

Comme en fait foi diverses communications de la Ville de Montréal, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* est un document novateur en plusieurs points. Outre le fait que Montréal fasse figure de pionnier en devenant la première ville à se doter d'un tel outil afin de réguler les relations entre la Ville et ses citoyens, cette charte illustre également la transformation du rôle des gouvernements en matière de droits citoyens. Nous constatons en effet un passage du gouvernement protecteur de droits universels au gouvernement distributeur de droits différenciés. Le citoyen a désormais accès à divers droits en retour desquels il accepte de remplir certaines responsabilités. Bref, la jouissance des droits citoyens n'est plus l'affaire du gouvernement mais plutôt la responsabilité du citoyen.

Dans cette optique, l'inclusion du citoyen et la volonté d'une ville inclusive sont mentionnés dans trois articles de la section *Principes et valeurs* de la *Charte*, notamment dans l'article premier qui consacre les valeurs fondamentales de la Ville de Montréal. Il est ainsi attendu que l'inclusion du citoyen ait pour effet d'engendrer un sentiment d'appartenance plus fort de celui-ci envers sa ville et, conséquemment, de l'amener à se responsabiliser afin de protéger et d'améliorer la qualité de vie qu'il en retire. Au-delà de ce principe général, la question de l'inclusion n'est pas davantage approfondie. On ne précise pas qui peut être inclus ni quel geste concrets un individu peut poser afin d'être mieux ou davantage inclus. De plus, la *Charte* demeure muette

sur le fait que si l'inclusion est basée sur la responsabilisation de l'individu, celui qui ne peut ou ne veut, dans son entière liberté de choix, prendre les responsabilités qu'on tente de lui imposer se retrouve exclus.

Ce n'est pas tant la mise en place d'une telle condition d'exclusion qui cause problème mais le flou qui l'entoure. Outre le préambule de chaque chapitre qui stipule que la responsabilité de citoyen consiste à poser des gestes compatibles avec les engagements de l'Administration municipale, il n'est pas précisé quels gestes permettent à un citoyen d'être considéré responsable. En termes différents, seule l'une des deux parties impliquées dans la Charte, la Ville, est outillée d'engagements concrets tandis que la seconde partie, le citoyen, doit s'en remettre à une formulation vague de ses responsabilités. Il est problématique que la *Charte* affirme que la citoyenneté inclusive repose sur un effort de responsabilisation du citoyen mais ne précise pas ce que sont concrètement les responsabilités du citoyen. Suivant la logique des droits et responsabilités, il est probable que l'inclusion et la citoyenneté inclusive soulignés dans la *Charte* relève davantage d'un effort du citoyen afin de se conformer et ainsi être inclus dans la corps politique montréalais que d'actions du gouvernement municipal qui visent à inclure tous les résidents de la Ville de Montréal. On peut donc se questionner à savoir s'il est sain pour la démocratie montréalaise de faire de l'inclusion une responsabilité floue plutôt qu'un droit clair.

Il est prétendu que la *Charte* repose sur un partage des responsabilités entre la Ville et les citoyens, mais ce partage est-il équitable ? Est-il normal ou souhaitable que seuls les responsabilités de la Ville soient énumérées dans ce document ? La structure et le contenu de la Charte n'ouvre-t-il pas la voie à une déresponsabilisation croissante de l'Administration municipale ? Dans son format actuel, la *Charte* contient plusieurs écueils. Nous en relevons trois principaux :

1. Le flou quant à la nature de la responsabilisation du citoyen peut rendre difficile l'engagement réel et soutenu des citoyens ;
2. Le fait que seuls les engagements de la Ville soient précisés a pour effet de limiter la responsabilité de la municipalité tout en rendant illimitée la

responsabilité du citoyen afin de construire un Montréal à l'image des valeurs prônées par la *Charte* ; et

3. En lien avec le second point, l'absence d'engagements citoyens clairs ouvre la possibilité pour la Ville de se dépouiller des responsabilités résiduelles, c'est-à-dire qui ne sont pas inscrites dans la *Charte*, et de s'en remettre aux citoyens afin d'assurer un développement urbain qui respecte les valeurs montréalaises. Ultimement, il est envisageable que l'on tente de porter le blâme sur les citoyens si les valeurs montréalaises ne sont pas respectées.

### **Recommandation**

Afin de faire de la *Charte* un contrat d'égal à égal entre les citoyens et le gouvernement municipal dont ils sont les membres constituants, nous recommandons que les responsabilités des citoyens soient précisées, de la même manière où sont précisées les engagements de l'Administration municipale, au moyen d'un article dans chacun des chapitres suivants :

- Chapitre 1 – Vie démocratique ;
- Chapitre 2 - Vie économique et sociale ;
- Chapitre 3 – Vie culturelle ;
- Chapitre 4 – Loisir, activité physique et sport ;
- Chapitre 5 – Environnement et développement durable ;
- Chapitre 6 – Sécurité ; et
- Chapitre 7 – Services municipaux.